

Afin de partager les premiers moments de votre enfant, la maternité du Centre hospitalier de Laval vous donne la possibilité de rester dormir sur place et /ou de prendre des repas.

La présence de l'accompagnant a pour objectif de favoriser le développement du lien parent/enfant et la découverte en couple du bébé, tout en bénéficiant de l'aide de l'équipe soignante qui reste à votre disposition. Les deux parents sont ainsi invités à participer aux différents soins au nouveau-né, de jour comme de nuit (change, bain, alimentation, soutien de la maman,...).

**Pour le bon déroulement de votre séjour, voici les modalités de cet accueil :**

## > VOUS SOUHAITEZ PARTAGER UN REPAS

Vous avez la possibilité de partager vos repas (déjeuner ou dîner) avec la maman, dans la chambre. Chaque repas accompagnant est facturé et réglé à votre sortie au niveau du guichet « sortie-encaissement » dans le hall d'entrée (de 8H30 à 18H).

La commande de repas doit être faite auprès de la restauratrice du service qui enregistre vos choix de menus :

- avant 8h15 pour la commande du déjeuner
- avant 12h15 pour la commande du dîner
- le petit-déjeuner est à commander en même temps que la « nuit accompagnant ».

## > VOUS SOUHAITEZ RESTER DORMIR

Vous avez la possibilité de rester dormir dans la chambre, dans un lit pliant. Pour cela, prévenez au plus vite les sages-femmes du service (bloc accouchement ou maternité) de votre souhait, en donnant si possible le nombre de nuits.

Chaque nuit accompagnant est facturée et réglée auprès du guichet « sortie-encaissement » dans le hall d'entrée à votre sortie.

Votre installation, modalités pratiques :

- le lit pliant, les draps, oreiller et couverture vous seront fournis en début de séjour pour que vous puissiez faire votre lit.
- afin de ne pas gêner les soins, chaque jour, nous vous demanderons d'installer le lit côté radiateur, à partir de 22H **et de le replier le matin avant 8H.**

## Prise en charge

Les tarifs des repas et des nuits accompagnants sont affichés dans la chambre. Certaines mutuelles les prennent en charge, n'hésitez pas à vous renseigner.

## Engagement de l'accompagnant

La maternité est un lieu de vie et de soins, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :



- respecter l'organisation des soins dans le service et le règlement de l'établissement dont vous trouverez les grandes lignes dans le livret d'accueil de l'établissement.
- **conserver une tenue décente tout au long du séjour (short et tee-shirt au minimum).**

Signature de l'accompagnant  
ayant valeur d'engagement :